

Date de préparation 16-juin-2009 Date de révision 03-janv.-2021 Numéro de révision 9

# SECTION 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

#### 1.1 Identificateur de produit

Nom du produit Acétonitrile
Cat No. : SP/2529/27RSS

**Synonymes** AN; Methyl cyanide; Ethanenitrile

 No.-CAS
 75-05-8

 No.-CE.
 200-835-2

 Formule moléculaire
 C2 H3 N

Numéro d'Enregistrement REACH 01-2119471307-38

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

**Utilisation recommandée**Substances chimiques de laboratoire.

Secteur d'utilisation SU3 - Utilisations industrielles : Utilisations de substances en tant que telles ou en

préparations sur sites industriels

Catégorie de produit PC21 - Substances chimiques de laboratoire

Catégories de processus PROC15 - Utilisation en tant que réactif de laboratoire

Catégorie de rejet dans ERC6a - Utilisation industrielle ayant pour résultat la fabrication d'une autre substance

l'environnement (utilisation d'intermédiaires)
Utilisations déconseillées Pas d'information disponible

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société Entité de l'UE / nom commercial

Acros Organics BVBA

Janssen Pharmaceuticalaan 3a

2440 Geel, Belgium

Entité britannique / nom commercial

Fisher Scientific UK

Bishop Meadow Road, Loughborough, Leicestershire LE11 5RG, United Kingdom

Adresse e-mail begel.sdsdesk@thermofisher.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Tel: +44 (0)1509 231166

numéro ORFILA (INRS): + 33 (0)1 45 42 59 59

24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 Chemtrec US: (800) 424-9300 Chemtrec EU: 001 (202) 483-7616

### **SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS**

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

#### Acétonitrile

Date de révision 03-janv.-2021

### CLP classification - Règlement (CE) n ° 1272/2008

### **Dangers physiques**

Liquides inflammables Catégorie 2 (H225)

#### Dangers pour la santé

Toxicité aiguë par voie orale

Catégorie 4 (H302)
Toxicité aiguë par voie cutanée

Catégorie 4 (H312)
Toxicité aiguë par inhalation – Vapeurs
Catégorie 4 (H332)
Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Catégorie 2 (H319)

#### **Dangers pour l'environnement**

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Texte intégral des Mentions de danger; voir la section 16

#### 2.2. Éléments d'étiquetage



### Mention d'avertissement

**Danger** 

### Mentions de danger

H225 - Liquide et vapeurs très inflammables

H302 + H312 + H332 - Nocif en cas d'ingestion, de contact cutané ou d'inhalation

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux

### Conseils de prudence

P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage

P301 + P312 - EN CAS D'INGESTION: appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise

P302 + P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon

P304 + P340 - EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer

P305 + P351 + P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer

P210 - Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'ignition. Ne pas fumer

#### 2.3. Autres dangers

De substance ne pas considérée comme persistante, ni bioaccumalable ni toxique (PBT) / très persistante ni très bioaccumulable (vPvB)

Toxicité pour les organismes vivant dans le sol

Toxique pour les vertébrés terrestres

**Acétonitrile** Date de révision 03-janv.-2021

### **SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS**

#### 3.1. Substances

Composant	NoCAS	NoCE.	Pour cent en poids	CLP classification - Règlement (CE) n ° 1272/2008
Acétonitrile	75-05-8	200-835-2	>95	Flam. Liq. 2 (H225) Acute Tox. 4 (H302) Acute Tox. 4 (H312) Eye Irrit. 2 (H319) Acute Tox. 4 (H332)

Numéro d'Enregistrement REACH	01-2119471307-38
-------------------------------	------------------

Texte intégral des Mentions de danger; voir la section 16

### **SECTION 4: PREMIERS SECOURS**

#### 4.1. Description des premiers secours

Consulter immédiatement un médecin. Présenter cette fiche de données de sécurité au Conseils généraux

médecin responsable.

Contact oculaire Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au

moins 15 minutes. Consulter immédiatement un médecin.

Rincer immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes. Consulter Contact cutané

immédiatement un médecin.

NE PAS faire vomir. Consulter immédiatement un médecin ou un centre antipoison. Ingestion

Transporter la victime à l'air frais. En cas de respiration irrégulière ou d'absence de Inhalation

respiration, pratiquer la respiration artificielle. Ne pas pratiquer le bouche-à-bouche si la victime a ingéré ou inhalé la substance : pratiguer la respiration artificielle à l'aide d'un masque raccordé à un insufflateur manuel muni d'une valve anti-retour, ou autre dispositif

médical respiratoire approprié. Consulter immédiatement un médecin.

de premiers secours

Protection individuelle du personnel Éliminer les sources d'ignition. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Vérifier que le personnel médical est conscient des matières impliquées, prend les mesures de protection individuelles appropriées et évite de répandre la contamination.

#### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Difficultés respiratoires. Les symptômes de surexposition peuvent inclure céphalées, vertiges, fatique, nausées et vomissements: Le métabolisme peut libérer du cyanure, ce qui peut entraîner des maux de tête, sensations de vertige, états de faiblesse, collapsus, et pertes de conscience, voire la mort: L'inhalation de concentrations élevées en vapeurs peut entraîner des symptômes tels que céphalées, vertiges, fatique, nausées et vomissements

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter les symptômes. Les effets peuvent être retardés, une observation médicale est donc Notes au médecin

essentielle. Les effets peuvent être retardés de 7 à 10 heures. Peut se métaboliser sous forme de cyanure, qui agit à son tour en inhibant la cytochrome oxydase, compromettant

ainsi la respiration cellulaire.

**Acétonitrile** 

Date de révision 03-janv.-2021

### **SECTION 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**

### 5.1. Moyens d'extinction

### Moyens d'extinction appropriés

Jet d'eau. Ne pas utiliser un jet d'eau concentré, qui pourrait répandre le feu. Un brouillard d'eau peut être utilisé pour refroidir les récipients fermés.

#### Moyens d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité

Ne pas utiliser de jet d'eau sous pression, risque de disperser et d'étendre l'incendie.

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Inflammable. Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air. Les vapeurs peuvent se déplacer jusqu'à une source d'ignition et provoquer un retour de flamme. Les récipients peuvent exploser en cas d'échauffement. Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air.

#### Produits dangereux résultant de la combustion

Cyanure d'hydrogène (acide cyanhydrique), Oxydes d'azote (NOx), Monoxyde de carbone (CO), Dioxyde de carbone (CO2).

### 5.3. Conseils aux pompiers

Comme lors de tout incendie, porter un appareil respiratoire autonome en mode de demande de pression, conforme aux normes MSHA/NIOSH (homologué ou équivalent) et un équipement de protection intégral. La décomposition thermique peut entraîner le dégagement de gaz et de vapeurs irritants.

### SECTION 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Éliminer les sources d'ignition. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Évacuer le personnel vers des zones sûres. Tenir les personnes à l'écart du déversement/de la fuite et en amont du vent. Mettre en place une ventilation adaptée. Utiliser l'équipement de protection individuel requis.

#### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne doit pas être rejeté dans l'environnement. Voir la Section 12 pour plus d'informations sur les effets écologiques.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Éliminer les sources d'ignition. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Mettre en place une ventilation adaptée. Utiliser des outils anti-étincelles et des équipements antidéflagrants. Absorber avec une matière absorbante inerte. Conserver dans des récipients fermés adaptés à l'élimination. Empêcher le produit de pénétrer les égouts.

#### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir mesures de protection sous chapitre 8 et 13.

### **SECTION 7: MANIPULATION ET STOCKAGE**

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Porter un équipement de protection individuelle/un équipement de protection du visage. Mettre en place une ventilation adaptée. Tenir à l'écart des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'ignition. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Ne pas respirer les brouillards/vapeurs/aérosols. Utiliser des outils anti-étincelles et des équipements antidéflagrants. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. Pour éviter l'ignition des vapeurs par la décharge d'électricité statique, toutes les parties en métal des équipements utilisés doivent être mises

## **Acétonitrile**

à la terre.

### Mesures d'hygiène

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Nettoyer régulièrement l'équipement, les locaux et les vêtements de travail.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver le récipient bien fermé, au sec et dans un endroit bien ventilé. Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles et des flammes. Zone contenant des substances inflammables.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation en laboratoire

### SECTION 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

### 8.1. Paramètres de contrôle

### Limites d'exposition

Liste source (s): Union Européenne - Union Européenne - Directive (UE) 2019/1831 de la Commission du 24 octobre 2019 établissant une cinquième liste de valeurs limites indicatives d'exposition professionnelle en application de la directive 98/24/CE du Conseil et modifiant la directive 2000/39/CE de la Commission Belgique - Arrêté royal modifiant le titre 1er relatif aux agents chimiques du livre VI du code du bien-être au travail, en ce qui concerne la liste de valeurs limites d'exposition aux agents chimiques. Date de promulgation: 2 septembre 2018. Publié dans le Moniteur Belge le 3 octobre 2018 France - Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France. ED 984. Publié 2016 par l'INRS Institut National de Recherche et de Sécurité Hygiène et sécurité du travail.

Révision/Mise à jour : décret 2016-344 du 23 mars 2016 et arrêté du 23 mars 2016. Publié Juillet 19, 2018. (http://www.inrs.fr/accueil/produits/mediatheque/doc/publications.html?refINRS=ED%20984)

L	Composant	Union européenne	Le Royaume Uni	France	Belgique	Espagne
Ī	Acétonitrile	TWA: 40 ppm (8hr)	STEL: 60 ppm 15 min	TWA / VME: 40 ppm (8	TWA: 20 ppm 8 uren	TWA / VLA-ED: 40 ppm
		TWA: 70 mg/m <sup>3</sup> (8hr)	STEL: 102 mg/m <sup>3</sup> 15	heures). restrictive limit	TWA: 34 mg/m <sup>3</sup> 8 uren	(8 horas)
		Skin	min	TWA / VME: 70 mg/m <sup>3</sup>	Huid	TWA / VLA-ED: 68
			TWA: 40 ppm 8 hr	(8 heures). restrictive		mg/m³ (8 horas)
			TWA: 68 mg/m <sup>3</sup> 8 hr	limit TWA / VME: 5		Piel
			_	mg/m³ (8 heures).		
				Peau		

Composant	Italie	Allemagne	Portugal	Les Pays-Bas	Finlande
Acétonitrile	TWA: 20 ppm 8 ore.	TWA: 10 ppm (8	TWA: 40 ppm 8 horas	TWA: 34 mg/m <sup>3</sup> 8 uren	TWA: 20 ppm 8 tunteina
	Media Ponderata nel	Stunden). AGW -	TWA: 70 mg/m <sup>3</sup> 8 horas	_	TWA: 34 mg/m <sup>3</sup> 8
	Tempo	exposure factor 2	Pele		tunteina
	TWA: 35 mg/m <sup>3</sup> 8 ore.	TWA: 17 mg/m <sup>3</sup> (8			STEL: 40 ppm 15
	Media Ponderata nel	Stunden). AGW -			minuutteina
	Tempo	exposure factor 2			STEL: 68 mg/m <sup>3</sup> 15
	Pelle	TWA: 10 ppm (8			minuutteina
		Stunden). MAK			lho
		TWA: 17 mg/m <sup>3</sup> (8			
		Stunden). MAK TWA: 2			
		mg/m³ (8 Stunden).			
		MAK			
		Höhepunkt: 20 ppm			
		Höhepunkt: 34 mg/m <sup>3</sup>			
		Höhepunkt: 2 mg/m <sup>3</sup>			
		Haut			

Composar	nt	Autriche	Danemark	Suisse	Pologne	Norvège
Acétonitrile	Э	Haut	TWA: 40 ppm 8 timer	Haut/Peau	STEL: 140 mg/m <sup>3</sup> 15	TWA: 30 ppm 8 timer
		MAK-KZW: 160 ppm 15	TWA: 70 mg/m <sup>3</sup> 8 timer	STEL: 40 ppm 15	minutach	TWA: 50 mg/m <sup>3</sup> 8 timer
		Minuten	Hud	Minuten	TWA: 70 mg/m <sup>3</sup> 8	TWA: 5 mg/m <sup>3</sup> 8 timer

Date de révision 03-janv.-2021

### **Acétonitrile**

Date de révision 03-janv.-2021

MAK-KZW: 280 mg/m 15 Minuten MAK-TMW: 40 ppm 8 Stunden	Minuten	godzinach	STEL: 45 ppm 15 minutter. value calculated STEL: 75 mg/m³ 15
MAK-TMW: 70 mg/m <sup>3</sup> Stunden			minutter. value calculated Hud

Composant	Bulgarie	Croatie	Irlande	Chypre	République tchèque
Acétonitrile	TWA: 40 ppm TWA: 70 mg/m <sup>3</sup>	kože TWA-GVI: 40 ppm 8	TWA: 40 ppm 8 hr. TWA: 70 mg/m <sup>3</sup> 8 hr.	TWA: 40 ppm TWA: 70 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 70 mg/m³ 8 hodinách.
	Skin notation	satima. TWA-GVI: 70 mg/m³ 8	STEL: 120 ppm 15 min STEL: 310 mg/m <sup>3</sup> 15	9	Potential for cutaneous absorption
		satima.	min Skin		Ceiling: 100 mg/m <sup>3</sup>

Composant	Estonie	Gibraltar	Grèce	Hongrie	Islande
Acétonitrile	Nahk TWA: 40 ppm 8 tundides. TWA: 70 mg/m³ 8 tundides. STEL: 60 ppm 15 minutites. STEL: 100 mg/m³ 15 minutites.	Skin notation TWA: 40 ppm 8 hr TWA: 70 mg/m <sup>3</sup> 8 hr	STEL: 60 ppm STEL: 105 mg/m³ TWA: 40 ppm TWA: 70 mg/m³	TWA: 70 mg/m³ 8 órában. AK lehetséges borön keresztüli felszívódás	TWA: 40 ppm 8 klukkustundum. TWA: 70 mg/m³ 8 klukkustundum. Skin notation Ceiling: 80 ppm Ceiling: 140 mg/m³

Composant	Lettonie	Lituanie	Luxembourg	Malte	Roumanie
Acétonitrile	skin - potential for	TWA: 40 ppm IPRD	Possibility of significant	possibility of significant	Skin notation
	cutaneous exposure	TWA: 70 mg/m <sup>3</sup> IPRD	uptake through the skin	uptake through the skin	TWA: 40 ppm 8 ore
	TWA: 40 ppm	Oda	TWA: 40 ppm 8	TWA: 40 ppm	TWA: 70 mg/m <sup>3</sup> 8 ore
	TWA: 70 mg/m <sup>3</sup>		Stunden	TWA: 70 mg/m <sup>3</sup>	_
			TWA: 70 mg/m <sup>3</sup> 8	_	
			Stunden		

Composant	Russie	République slovaque	Slovénie	Suède	Turquie
Acétonitrile	MAC: 10 mg/m <sup>3</sup>	Potential for cutaneous	TWA: 40 ppm 8 urah	Indicative STEL: 60 ppm	Deri
		absorption	TWA: 70 mg/m <sup>3</sup> 8 urah	15 minuter	TWA: 40 ppm 8 saat
		TWA: 40 ppm	Koža	Indicative STEL: 100	TWA: 70 mg/m <sup>3</sup> 8 saat
		TWA: 70 mg/m <sup>3</sup>	STEL: 140 mg/m <sup>3</sup> 15	mg/m <sup>3</sup> 15 minuter	
			minutah	TLV: 30 ppm 8 timmar.	
			STEL: 80 ppm 15	NGV	
			minutah	TLV: 50 mg/m <sup>3</sup> 8	
				timmar. NGV	
				Hud	

### Valeurs limites biologiques

Ce produit tel qu'expédié ne contient pas de matière dangereuse dont les valeurs limites biologiques auraient été établies par les organismes réglementaires locaux

### Les méthodes de surveillance

EN 14042:2003 Identificateur de titre : Atmosphères de lieu de travail. Manuel d'application et d'utilisation de procédures d'évaluation de l'exposition à des agents chimiques et biologiques.

Niveau dérivé sans effet (DNEL) Voir le tableau pour les valeurs

Voie d'exposition	Effet aigu (local)	Effet aigu (systémique)	Les effets chroniques (local)	Les effets chroniques (systémique)
Oral(e)				
Cutané(e)				32.2 mg/kg bw/day
Inhalation	40.6 ppm	40.6 ppm	40.6 ppm	

(68 mg/m <sup>3</sup> )	(68 mg/m <sup>3</sup> )	(68 mg/m <sup>3</sup> )	40.6 ppm
			(68 mg/m <sup>3</sup> )

Concentration prévisible sans effet Voir les valeurs ci-dessous. (PNEC)

Eau douce 10 mg/l Des sédiments d'eau douce 7.54 mg/kg dw Eau de mer 1 mg/l Eau intermittente 10 mg/l Micro-organismes dans le 32 ma/l

traitement des eaux usées

Des sols (agriculture) 2.41 mg/kg dw

#### 8.2. Contrôles de l'exposition

#### Mesures techniques

Mettre en place une ventilation adéquate, en particulier dans les zones confinées. S'assurer que les rince-œil et les douches de sécurité sont proches du poste de travail. Utiliser un matériel électrique/de ventilation/d'éclairage/antidéflagrant. Dès que possible, mettre en place des mesures de contrôle technique comme l'isolement ou le confinement du procédé, l'introduction de modifications du procédé ou de l'équipement pour minimiser les rejets ou les contacts, et l'utilisation de systèmes de ventilation correctement concus pour maîtriser les matières dangereuses à la source

#### Équipement de protection

individuelle

**Acétonitrile** 

Protection des yeux Lunettes de protection (La norme européenne - EN 166)

Protection des mains Gants de protection

Matériau des gants	Le temps de passage	Épaisseur des gants	La norme européenne	Commentaires à gants
Caoutchouc butyle	> 480 minutes	0.35 mm	EN 374 Niveau 6	Comme testé sous EN374-3 Détermination de la résistance à la perméation des produits chimiques
Gants néoprène	< 60 minutes	0.45 mm		·

Protection de la peau et du corps

Porter des vêtements et des gants de protection appropriés pour éviter toute exposition cutanée

Inspecter les gants avant de l'utiliser

Veuillez observer les instructions concernant la perméabilité et le temps de pénétration qui sont fournies par le fournisseur de gants.

(Consulter le fabricant / fournisseur pour des informations)

S'assurer que les gants sont appropriés pour la tâche

compatibilité chimique, dextérité, conditions opérationnelles, Susceptibilité utilisateur, par exemple effets de sensibilisation Prendre également en considération les conditions locales spécifiques dans lesquelles le produit est utilisé, telles qu Enlever les gants avec soin en évitant la contamination cutanée

**Protection respiratoire** En cas de concentrations supérieures aux limites d'exposition, les travailleurs doivent

utiliser les respirateurs homologués correspondants.

Pour protéger le porteur, l'équipement de protection respiratoire doit être correctement

ajusté, utilisé et entretenu

À grande échelle / utilisation d'urgence

Utilisez un NIOSH / MSHA ou la norme européenne EN 136 appareil respiratoire approuvé si les limites d'exposition sont dépassées ou si des symptômes d'irritation ou d'autres ont

Type de filtre recommandé: bas point d'ébullition solvant organique Type AX Marron

conforme au EN371

À petite échelle / utilisation en

laboratoire

Utilisez un NIOSH / MSHA ou la norme européenne EN 149:2001 appareil respiratoire approuvé si les limites d'exposition sont dépassées ou si des symptômes d'irritation ou

d'autres ont de l'expérience

Demi-masque recommandée: - Valve filtrage: EN405; ou; Demi-masque: EN140; plus le

FSUSP2529

Date de révision 03-janv.-2021

filtre. FR141

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

**Acétonitrile** 

Aucune information disponible.

### SECTION 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique Liquide

Incolore Aspect Odeur aromatique Seuil olfactif 170 ppm

Point/intervalle de fusion -46 °C / -50.8 °F Point de ramollissement Aucune donnée disponible

81 - 82 °C / 177.8 - 179.6 °F Point/intervalle d'ébullition @ 760 mmHg

Inflammabilité (Liquide) Facilement inflammable D'après les données d'essai

Inflammabilité (solide, gaz) Sans objet Liquide

Limites d'explosivité Inférieure 3 vol % Supérieure 16 vol %

Point d'éclair 12.8 °C / 55 °F Méthode - Aucune information disponible

Température d'auto-inflammabilité 525 °C / 977 °F Température de décomposition Aucune donnée disponible Aucune information disponible

Ηд 0.36 cP at 20 °C

Viscosité

Hydrosolubilité Miscible

Solubilité dans d'autres solvants Aucune information disponible

Coefficient de partage (n-octanol/eau)

log Pow Composant Acétonitrile -0.34

Pression de vapeur 97 mbar @ 20 °C

Densité / Densité 0.781 Densité apparente Sans objet Densité de vapeur 1.42

Caractéristiques des particules Sans objet (liquide)

9.2. Autres informations

C2 H3 N Formule moléculaire Masse molaire 41.05

non explosif .?1 ÉTHANOL.?2 Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec Propriétés explosives

Liquide

(Air = 1.0)

Propriétés comburantes pas d'oxydation

5.79 - (Acétate de butyle = 1,0) Taux d'évaporation

### **SECTION 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ**

10.1. Réactivité

Aucun(e) connu(e) d'après les informations fournies

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

FSUSP2529

Date de révision 03-janv.-2021

**Acétonitrile** Date de révision 03-janv.-2021

Polymérisation dangereuse Réactions dangereuses

Aucune polymérisation dangereuse ne se produit.

Aucune information disponible.

10.4. Conditions à éviter

Produits incompatibles. Tenir à l'écart des flammes nues, des surfaces chaudes et des

sources d'ignition. Exposition à l'humidité.

10.5. Matières incompatibles

Agents comburants forts. Acides forts. Agent réducteur. Bases.

#### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Cyanure d'hydrogène (acide cyanhydrique). Oxydes d'azote (NOx). Monoxyde de carbone (CO). Dioxyde de carbone (CO2).

### **SECTION 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

### Informations sur le produit

a) toxicité aiguë;

Catégorie 4 Oral(e) Cutané(e) Catégorie 4 Inhalation Catégorie 4

Composant	DL50 oral	DL50 dermal	LC50 (CL50) par inhalation
Acétonitrile	ATE = 617 mg/kg	> 2000 mg/kg (Rabbit)	ATE = 3587 ppm
	450-787 mg/kg (Rat)		7551 ppm (Rat) 8 h
	2460 mg/kg ( Rat )		

b) corrosion cutanée/irritation cutanée:

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

- c) lésions oculaires graves/irritation Catégorie 2 oculaire;
- d) sensibilisation respiratoire ou cutanée;

Respiratoire D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis Peau D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

e) mutagénicité sur les cellules

germinales;

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

f) cancérogénicité; D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Aucune substance chimique cancérogène connue n'est contenue dans ce produit

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis q) toxicité pour la reproduction;

h) toxicité spécifique pour certains D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis organes cibles - exposition unique;

Acétonitrile Date de révision 03-janv.-2021

i) toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition

organes cibles — exposition répétée;

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Organes cibles Aucun(e) connu(e).

j) danger par aspiration; D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Symptômes / effets, aigus et différés

Les symptômes de surexposition peuvent inclure céphalées, vertiges, fatigue, nausées et vomissements. Le métabolisme peut libérer du cyanure, ce qui peut entraîner des maux de tête, sensations de vertige, états de faiblesse, collapsus, et pertes de conscience, voire la mort. L'inhalation de concentrations élevées en vapeurs peut entraîner des symptômes tels que céphalées, vertiges, fatigue, nausées et vomissements.

### 11.2. Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Pertinentes pour l'évaluation des effets de la perturbation du système endocrinien pour la santé humaine. Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé.

### **SECTION 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES**

### 12.1. Toxicité

Effets d'écotoxicité

Composant	Poisson d'eau douce	Puce d'eau	Algues d'eau douce
Acétonitrile	LC50: = 1850 mg/L, 96h static		
	(Lepomis macrochirus)		
	LC50: = 1000 mg/L, 96h static		
	(Pimephales promelas)		
	LC50: 1600 - 1690 mg/L, 96h		
	flow-through (Pimephales		
	promelas)		
	LC50: = 1650 mg/L, 96h static		
	(Poecilia reticulata)		

Composant	Microtox	Facteur M
Acétonitrile	EC50 = 28000 mg/L 48 h	
	EC50 = 73 mg/L 24 h	
	EC50 = 7500 mg/L 15 h	

### 12.2. Persistance et dégradabilité

**Persistance** 

Une persistance est peu probable, d'après les informations fournies.

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation LA MATIÈRE N'EST PAS BIOACCUMULABLE

Composant	log Pow	Facteur de bioconcentration (BCF)
Acétonitrile	-0.34	Aucune donnée disponible

### 12.4. Mobilité dans le sol

Le produit contient des composés organiques volatils (COV) qui s'évaporent facilement de toutes les surfaces Mobilité probable dans l'environnement du fait de son caractère volatil. Se disperse rapidement dans l'air

<u>12.5. Résultats des évaluations PBT</u> De substance ne pas considérée comme persistante, ni bioaccumalable ni toxique (PBT) / et vPvB très persistante ni très bioaccumulable (vPvB).

Acétonitrile Date de révision 03-janv.-2021

12.6. Propriétés perturbant le

système endocrinien Informations relatives aux perturbateurs endocriniens

Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé

12.7. Autres effets néfastes

Des polluants organiques

persistants

Ce produit ne contient aucun connu ou suspecté substance

Potentiel de destruction de l'ozone Ce produit ne contient aucun connu ou suspecté substance

### SECTION 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

#### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus/produits non

utilisés

Déchets classés comme dangereux. Éliminer conformément aux Directives Européennes sur les déchets et les déchets dangereux. Éliminer conformément aux réglementations

locales.

Emballages contaminés Eliminer ce récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux. Les

récipients vides contiennent des résidus du produit (liquide ou vapeur) et risquent d'être dangereux. Tenir le produit et le récipient vide à l'écart de la chaleur et des sources

d'ignition.

Le code européen des déchets D'après le Catalogue européen des déchets, les Codes de déchets ne sont pas spécifiques

aux produits, mais aux applications.

Autres informations Les codes de déchets doivent être assignés par l'utilisateur en fonction de l'application pour

laquelle le produit a été utilisé. Ne pas entraîner vers les égouts. Peut être éliminé en

décharge ou incinéré, conformément aux réglementations locales.

### **SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**

### IMDG/IMO

**14.1. Numéro ONU** UN 1648

14.2. Désignation officielle de ACÉTONITRILE

transport de l'ONU

14.3. Classe(s) de danger pour le

transport

14.4. Groupe d'emballage II

<u>ADR</u>

**14.1. Numéro ONU** UN1648

14.2. Désignation officielle de ACÉTONITRILE

transport de l'ONU

14.3. Classe(s) de danger pour le 3

transport

14.4. Groupe d'emballage II

IATA

**14.1. Numéro ONU** UN1648

14.2. Désignation officielle de ACÉTONITRILE

3

transport de l'ONU

14.3. Classe(s) de danger pour le

transport

14.4. Groupe d'emballage II

FSUSP2529

Page 11 / 13

Acétonitrile Date de révision 03-janv.-2021

14.5. Dangers pour l'environnement Pas de dangers identifiés

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Pas de précautions spéciales requises

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable, les produits emballés

### **SECTION 15: INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES**

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### Inventaires internationaux

X = liste, Europe (EINECS/ELINCS/NLP), U.S.A. (TSCA), Canada (DSL/NDSL), Philippines (PICCS), Chine (IECSC), Japan (ENCS), Australie (AICS), Korea (ECL).

Composant	EINECS	ELINCS	NLP	TSCA	DSL	NDSL	PICCS	ENCS	IECSC	AICS (Australi e)	KECL
Acétonitrile	200-835-2	-		Х	Х	-	Χ	Х	Х	Х	KE-0006 7

Du règlement (UE) no 649/2012 du Parlement européen et du Conseil du 4 juillet 2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux
Sans objet

### Réglementations nationales

Classification allemande WGK Voir le tableau pour les valeurs

Composant	Classification d'Eau Allemande (VwVwS)	Allemagne - TA-Luft classe
Acétonitrile	WGK2	

Composant	France - INRS (tableaux de maladies professionnelles)
Acétonitrile	Tableaux des maladies professionnelles (TMP) - RG 84

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une sur la sécurité chimique Évaluation / rapport (CSA / CSR) a été réalisée par le constructeur du / importateur

### **SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS**

#### Texte intégral des mentions H citées dans les sections 2 et 3

H225 - Liquide et vapeurs très inflammables

H302 - Nocif en cas d'ingestion

H312 - Nocif par contact cutané

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux

H332 - Nocif par inhalation

Légende

#### **Acétonitrile** Date de révision 03-janv.-2021

CAS - Chemical Abstracts Service

TSCA - Loi des États-Unis sur le contrôle des substances toxiques, section 8(b), inventaire

EINECS/ELINCS - Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes/Liste européenne des substances chimiques notifiées

DSL/NDSL - Liste canadienne des substances domestiques/Liste canadienne des substances non domestiques

PICCS - Inventaire philippin des substances et produits chimiques

ENCS - Liste japonaise des substances chimiques existantes et nouvelles

IECSC - Inventaire chinois des substances chimiques existantes

AICS - Inventaire australien des substances chimiques (Australian

ICAO/IATA - International Civil Aviation Organization/International Air

MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution

Inventory of Chemical Substances)

KECL - Liste coréenne des substances chimiques existantes et évaluées NZIoC - Inventaire néo-zélandais des produits chimiques

WEL - Limite d'exposition en milieu de travail

**ACGIH** - American Conference of Governmental Industrial Hygienists (Association américaine des hygiénistes industriels, États-Unis)

**DNEL** - Dose minimale pour un risque acceptable

RPE - Équipement de protection respiratoire

LC50 - Concentration létale à 50%

NOEC - Concentration sans effet observé

PBT - Persistante, bioaccumulable, toxique

TWA - Moyenne pondérée dans le temps

CIRC - Centre international de recherche sur le cancer

Concentration prévisible sans effet (PNEC)

LD50 - Dose létale à 50%

**Transport Association** 

EC50 - Concentration efficace 50%

POW - Coefficient de partage octanol: eau

vPvB - très persistantes et très bioaccumulables

ADR - Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route

IMO/IMDG - International Maritime Organization/International Maritime Dangerous Goods Code

OECD - Organisation de coopération et de développement économiques ATE - Estimation de la toxicité aiguë

**BCF** - Facteur de bioconcentration (FBC)

par les navires COV (composés organiques volatils)

Principales références de la littérature et sources de données

https://echa.europa.eu/information-on-chemicals

Fournisseurs fiche technique de sécurité, ChemADVISOR - LOLI, Merck index, RTECS

#### Conseil en matière de formation

Formation de sensibilisation aux dangers chimiques, incluant l'étiquetage, les fiches de données de sécurité, l'équipement de protection individuel et l'hygiène.

Prévention et lutte contre l'incendie, identification des dangers et des risques, électricité statique, atmosphères explosives engendrées par les vapeurs et les poussières.

Utilisation d'équipements de protection individuelle, concernant les bonnes pratiques de choix, la compatibilité, les délais de rupture, l'entretien, la maintenance, l'adaptation et les normes EN.

Premiers secours en cas d'exposition chimique, y compris l'utilisation de rince-œils et de douches de sécurité.

Formation à la réponse aux incidents chimiques.

Date de préparation 16-juin-2009 Date de révision 03-janv.-2021

Sommaire de la révision Mise à jour du CLP format.

### Cette fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du Règlement (CE) No. 1907/2006 REGLEMENT (UE) 2020/878 DE LA COMMISSION modifiant l'annexe II du règlement (CE) no 1907/2006

### Avis de non-responsabilité

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte

### Fin de la Fiche de données de sécurité